

Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :
Inspection de renouvellement

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant Nancy Bulger	Numéro de permis 2015725	Date d'inspection Le 16 mars 2022	
Nom de l'établissement Halte scolaire Les Amis de la Passerelle		Numéro de téléphone (506) 397-1984	
Adresse 5067 160 Route Pont-Landry NB E1X 2V5			
Nom de la personne responsable de la délivrance de permis Karine Basque		Titre du poste Inspecteur/Inspectrice	
Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité

Commentaires généraux

Ratio respecté lors de mon inspection

Discussion avec l'exploitante concernant le renouvellement, rapport d'incident, vérification du parc de jeux et les formulaire de maladies possible et d'exclusion.

Lors de mon inspection, j'ai pu observer le lavage des mains avant la collation, la collation est les jeux libres et extérieurs.

L'aire de jeux telque la surface protectrice et les modules de jeux seront inspectés au printemps-été.

La halte est conforme selon les normes et la loi sur les services à la petite enfance du NB. Permis recommandé.

original signé par
Karine Basque

Signature de la personne responsable de la délivrance de permis

Le 17 mars 2022

Date

original signé par
Nancy Bulger

Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

Le 17 mars 2022

Date